

# LA TAXATION DES CONVENTIONS SPÉCIFIQUES : DROIT DE LA FAMILLE

## LA FISCALITÉ DU DOMAINE

- ◇ Identification des connaissances fiscales en droit de la famille
- ◇ Correction commentée et rappel de la fiscalité et de la contribution

## UN POINT SUR LES CONVENTIONS COMPLEXES OU MOINS COURANTES RENCONTRÉES

- ◇ Les conventions taxables
- ◇ L'assiette taxable
- ◇ La tarification de la convention
- ◇ La fiscalité de l'acte et des formalités à effectuer

## CAS PRATIQUES

(Application des règles de partage entre notaires)

- ◇ Pour chaque cas pratique, analyse de l'acte afin de :
  - Déterminer les conventions taxables
  - Déterminer l'assiette taxable et la tarification de la convention
  - Déterminer la fiscalité de l'acte et les formalités à effectuer
- ◇ Actes concernant les libéralités
  - Donation entre vifs :
    - Donation avec charges
    - Donation sous condition suspensive et réalisation de la condition
    - Donation d'usufruit / Renonciation à usufruit
    - Donations non acceptées et acceptation de la donation-partage par acte séparé
    - Donation graduelle, résiduelle
    - Donations-partages :
    - Donation-partage et rapports
    - Donation-partage transgénérationnelle
    - Donation-partage cumulative

- ◇ Actes concernant les successions
  - Conventions liées aux successions
    - Convention de quasi-usufruit
    - Cantonnement de l'émolument par le conjoint survivant
    - Délivrance de legs particuliers (divis et indivis)
    - Attestations immobilières (pluralités de décès, légataires particuliers...)
  - Déclarations de successions
    - Déclaration de succession contenant legs universels et particuliers
    - Déclaration de succession contrant des reprises et récompenses
    - Déclaration de succession en présence de co-mourants
- ◇ Actes concernant les partages / licitations
  - Les partages
    - Partage de biens d'indivisions d'origines différentes
    - Partage de succession contenant d'autres conventions (Délivrance de legs, dation ....)
    - Partage transactionnel
    - Partage en vue du divorce par consentement mutuel et dépôt de la convention SSP
    - Liquidation d'un régime de participation aux acquêts
    - Partage ne contenant pas que des biens partagés
    - Partages contenant des biens situés en France et à l'étranger
    - Partage en vue du divorce bénéficiant de l'aide juridictionnelle
  - Les licitations et droits successifs
    - Licitations faisant ou non cesser l'indivision d'origines différentes
    - Cession de droits successifs

**CODE FORMATION : TAX11**

**Durée de la formation : 2 jours (14h)**

**Niveau : Confirmé / Déconseillé aux débutants**

**Prérequis :**

Pratiquer la taxe, Maîtriser la taxe et la fiscalité des actes

**Public concerné :**

Notaires et collaborateurs maîtrisant la taxation et la fiscalité des actes

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir analyser les clauses contenues dans l'acte ;  
Déterminer la nature de l'acte en fonction de la nature juridique des conventions ;  
Détecter la fiscalité correspondante ;  
Être capable de taxer les actes spécifiques, à conventions multiples du droit de la famille

## COMPÉTENCES VISÉES

Analyser l'acte en fonction de sa nature ;  
Détecter les différents éléments constituant la taxe ;  
Déterminer les différentes conventions taxables et appliquer le tarif correspondant ;  
Apprécier et évaluer la fiscalité des différentes conventions ;  
Être autonome dans la taxation des actes spécifiques ou complexes du domaine

**Coût de la formation  
260.00 € HT / jour**

## Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.  
SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

## Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

## Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.  
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.